

Actualisation de la synthèse des éléments de transparence sur le mécanisme de capacité pour les années de livraison 2020 et 2021

Vision au 18.09.2020

Synthèse

RTE a publié une « photographie » au 11 juin des éléments de transparence publics, permettant aux acteurs de marché d'apprécier l'équilibre sur le marché de capacité pour les années de livraison 2020 et 2021 en amont des enchères de fin juin sur le mécanisme de capacité.

En amont des prochaines enchères et compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau de demande en électricité, RTE publie aujourd'hui une actualisation des prévisions d'obligation de capacité France pour les années de livraison à venir et actualise au 18 septembre cette « photographie » en reflétant à la fois ces nouvelles prévisions d'obligation de capacité et l'évolution des capacités certifiées déclarées par les exploitants de capacité.

Ces nouvelles informations permettent de faire état d'une amélioration de l'équilibre sur le marché de capacité pour les années de livraison 2020 et 2021 résultant notamment d'une révision à la baisse des prévisions d'obligation de capacité (conséquence de la crise sanitaire sur l'activité économique et amélioration de la précision de l'estimation) et, pour l'année 2021 spécifiquement, d'une amélioration de la capacité disponible déclarée par les exploitants de capacité. Il apparaît :

- Pour l'année de livraison 2020 : malgré l'amélioration de la situation, la tendance vers un déficit global de garanties de capacité supérieur à 2 GW se confirme
- Pour l'année de livraison 2021 : l'amélioration de la situation conduit aujourd'hui à identifier un excédent de garanties de capacité quelle que soit la prévision d'obligation

Suite à conférence de presse du 11 juin 2020 portant sur l'impact de la crise sanitaire sur la sécurité d'approvisionnement en électricité et en amont de la clôture de l'enchère de capacité du 25 juin, RTE avait communiqué une synthèse des éléments de transparence disponibles à date sur le mécanisme de capacité ([lien](#)), afin de fournir à l'ensemble des acteurs de marché une vision d'ensemble sur l'équilibre en capacité sur le mécanisme de capacité, en amont des futures enchères.

Au 11 juin dernier, l'analyse des informations disponibles conduisait à faire état d'une situation de vigilance particulière sur la sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2020/21, se traduisant sur l'équilibre offre-demande du marché de capacité :

- pour l'année de livraison 2020 : une tendance claire vers un déficit global supérieur à 2 GW;
- pour l'année de livraison 2021 : pas de tendance claire mais la possibilité d'un déficit global supérieur à 2 GW.

S'agissant de ce seuil de 2 GW, il convient de rappeler que les règles du mécanisme de capacité prévoient qu'en cas d'écart global constaté entre offre et demande de garanties de capacité supérieur à ce seuil¹, la pénalité appliquée aux acteurs en écarts négatifs s'établit au niveau du prix plafond du mécanisme de capacité, fixé à 60 k€/MW/an. Ce niveau de pénalité, permet en anticipation, aux différents acteurs disposant de leviers contribuant à la sécurité d'approvisionnement, de les mobiliser et les valoriser à des prix qui peuvent se rapprocher ou atteindre ce niveau de prix.

Cette situation a conduit RTE à proposer des aménagements exceptionnels pour maximiser la contribution du mécanisme de capacité à la sécurité d'approvisionnement sur l'hiver 2020/21, notamment en supprimant certains frais et pénalités susceptibles de pénaliser des acteurs faisant l'effort de faire émerger de nouvelles capacités ou d'augmenter la contribution des capacités existantes sur l'hiver 2020-2021. Le projet de règles a été soumis à la CRE (qui a rendu un avis favorable)² et à la Ministre et devrait être publié dans les prochains jours au journal officiel.

En lien avec l'actualisation du diagnostic concernant la sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2020-2021 publiée par RTE ([lien](#)) et en amont des prochaines enchères de capacité organisées par EPEXSPOT (notamment celle se clôturant le 24/09/2020 et portant sur l'année de livraison 2021), RTE communique une actualisation des prévisions d'obligation de capacité France tenant compte notamment des effets anticipés de la crise sanitaire sur la consommation et en cohérence une actualisation de la position globale sur le mécanisme de capacité intégrant la vision à date des niveaux de certification des capacités déclarées par les exploitants de capacité.

Avertissement : Les éléments ci-dessous ne font pas office d'anticipation de RTE mais constituent une vision synthétisée d'éléments publiés par ailleurs au titre de la transparence sur le mécanisme de capacité. RTE ne pourra être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait de ces informations.

RTE actualise ses prévisions d'obligation et publie les pré-estimations agrégées des acteurs obligés

Compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le niveau de demande en électricité et afin de donner le maximum de visibilité aux acteurs de marché pour permettre un fonctionnement optimal du mécanisme de capacité, RTE publie une actualisation de ces différentes prévisions du niveau d'obligation France pour les années de livraison à venir.

Plusieurs prévisions du niveau d'obligation France existent et peuvent être utilisées pour évaluer l'équilibre entre offre et de demande de garanties de capacités prévisionnelles sur le mécanisme de capacité :

- Les prévisions construites par RTE, dans le cadre du Bilan prévisionnel, fondées sur les différentes trajectoires d'évolution de la consommation. Aux prévisions publiées par RTE, doivent être retranchées les actions de maîtrise de la consommation à la pointe – déclarées par les acteurs obligés et publiées par RTE.

¹ Cet écart est calculé en additionnant le déficit de garanties de capacité des acteurs obligés et l'écart entre le NCC et le NCE des exploitants de capacité.

² <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Avis/regles-du-mecanisme-de-capacite-securite-d-approvisionnement-sur-l-hiver-2020-2021>

- Les pré-estimations d'obligation, construites et communiquées par les acteurs obligés à RTE puis publiées de manière agrégées par RTE. Ces pré-estimations prennent en compte les actions de maîtrise de la consommation à la pointe.

RTE revoit à la baisse ses prévisions d'obligation pour les années 2020, 2021 et 2022 pour tenir compte (i) de l'effet de la crise sanitaire sur l'activité économique qui impacte à la baisse la consommation française (effet baissier entre 1 et 3 GW selon le scénario considéré), (ii) des enseignements tirés du retour d'expérience (effet baissier de 0,6 GW) et (iii), spécifiquement pour l'année de livraison 2020, de l'impact du réalisé et de l'absence de jours PP1 sur la première partie de l'année sur le niveau d'obligation (effet baissier de 2 GW sur 2020 uniquement).

Par ailleurs, RTE a sollicité les acteurs obligés pour (i) actualiser la somme des pré-estimations d'obligation pour l'année de livraison 2020, (ii) disposer de façon anticipée des pré-estimations au titre de l'année de livraison 2021, et ainsi de connaître l'anticipation des acteurs de l'effet de la crise sanitaire. Les éléments remontés par les acteurs obligés qui ont répondu à cette sollicitation permettent de constater que les acteurs anticipent au global une baisse de l'obligation, de l'ordre de 1,7 GW ainsi qu'une évolution globalement stable entre 2020 et 2021.

La nouvelle prévision de référence de RTE et les pré-estimations des acteurs obligés apparaissent désormais proches (une fois les actions de maîtrise de la consommation à la pointe défalquées des prévisions de RTE) et inférieures à l'obligation définitive 2017 ajustée de l'évolution du coefficient de sécurité (soit 92,6 GW, seule obligation définitive connue à date et qui fournit ainsi un point de comparaison).

Année de livraison (en GW)		2020		2021	
		Publication de novembre 2019	Publication de septembre 2020	Publication de novembre 2019	Publication de septembre 2020
Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés – redressées des données manquantes ⁽³⁾		92,0	90,3	Non exigé	90,3
Prévision d'obligation diminuée des actions de maîtrise de la consommation de pointe	Trajectoire n°1 ⁽⁴⁾	93,1	88,9	92,6	90,4
	Trajectoire n°2 ⁽⁵⁾	93,4	89,7	93,3	91,3
	Trajectoire n°3 ⁽⁶⁾	93,7	89,7	93,7	91,3
	Trajectoire n°4 ⁽⁷⁾	93,9	91,8	94,0	93,3

Le détail sur le calcul de ces données figure en Annexe. Ces niveaux d'obligations bien qu'actualisés ce jour, présentent des incertitudes inhérentes à toute prévision.

³ Voir explication en Annexe pour les redressements

⁴ Trajectoire basse 1 du BP 2019

⁵ Trajectoire basse 2 du BP 2019

⁶ Trajectoire consommation stable (cas de base) du BP 2019 et trajectoire utilisée pour l'étude de sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2020-2021 publiée le 18/09/2020

⁷ Trajectoire haute du BP 2019

En cohérence avec le diagnostic sur la sécurité d’approvisionnement, la situation globale s’améliore sur le mécanisme de capacité

Les niveaux de certification « évolués » (i.e. anticipation des acteurs sur leur disponibilité)⁸ pour les années de livraison 2020 et 2021 ont légèrement évolué depuis la « photo » au 11 juin avec une stabilité sur 2020 et une amélioration sur 2021 (+1,7 GW). Les évolutions sur 2021 résultent d’une légère amélioration de la disponibilité du nucléaire (+1,1 GW) et de l’hydraulique (+0,2 GW) et d’une augmentation de la contribution des interconnexions (+0,4 GW) (proposition de la CRE dans sa délibération N°2020-222 du 10 septembre 2020, désormais considérée par RTE comme hypothèse de base pour les prochaines règles⁹).

En consolidant toutes les informations publiées à date au titre de la transparence sur le mécanisme de capacité, à savoir (i) les niveaux de certification « évolués » déclarés par les acteurs pour les capacités certifiées (i.e. les dernières estimations déclarées par les acteurs sur leur disponibilité estimée et qui évoluent potentiellement chaque jour) ou des hypothèses d’ordre publique pour celles non encore certifiées, (ii) la contribution des interconnexions, (iii) les actions de maîtrise de la consommation à la pointe, ainsi que les éléments publiés ce jour, (iv) les prévisions d’obligation actualisées (hors actions de maîtrise de la consommation à la pointe) et (v) la somme des pré-estimations d’obligation, les bilans entre offre et demande de garanties de capacité montrent la situation suivante selon les scénarios considérés :

- pour l’année de livraison 2020 : la tendance vers un déficit global supérieur à 2 GW est maintenue, même si l’ampleur du « déficit » de capacité se réduit;
- pour l’année de livraison 2021¹⁰ : l’amélioration de la situation se traduit par une anticipation de marges positives dans les différentes hypothèses considérées pour l’obligation ;

Le détail de ces calculs et des données considérées (avec leur source) figure en Annexe.

⁸ Les chiffres portent à la fois sur les niveaux de certification « évolués » déclarés par les acteurs pour les capacités certifiées (i.e. les dernières estimations déclarées par les acteurs sur leur disponibilité estimée) et la contribution des interconnexions.

⁹ Les valeurs affichées sur le site de RTE n’intègrent pas cette possible évolution, tant qu’elle n’est pas intégrée dans les règles en vigueur.

¹⁰ S’agissant de l’année de livraisons 2021, il faut noter que les valeurs sur le mécanisme de capacité reflètent une situation moyennée entre celle de la période janvier à mars 2021 et celle de la période novembre à décembre 2021 qui ne peut donc être directement comparée avec l’analyse de la sécurité d’approvisionnement sur la seule période janvier à mars 2021.

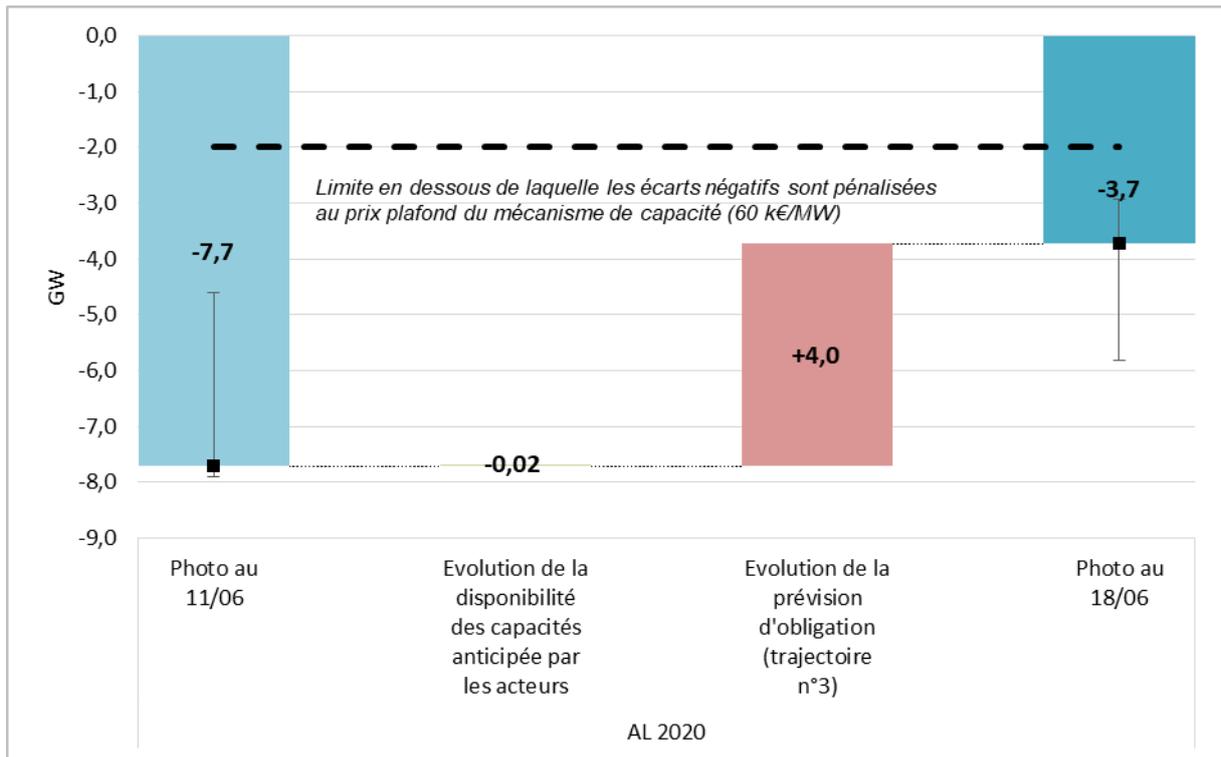


Figure 1 – Evolution de l'écart global anticipé en garanties de capacité pour AL 2020 entre le 11 juin et le 18 septembre 2020 (fourchettes d'incertitude estimées à partir des différentes prévisions d'obligation disponibles avec la trajectoire n° 3 considérée comme référence et pivot pour le passage d'une photo à l'autre)

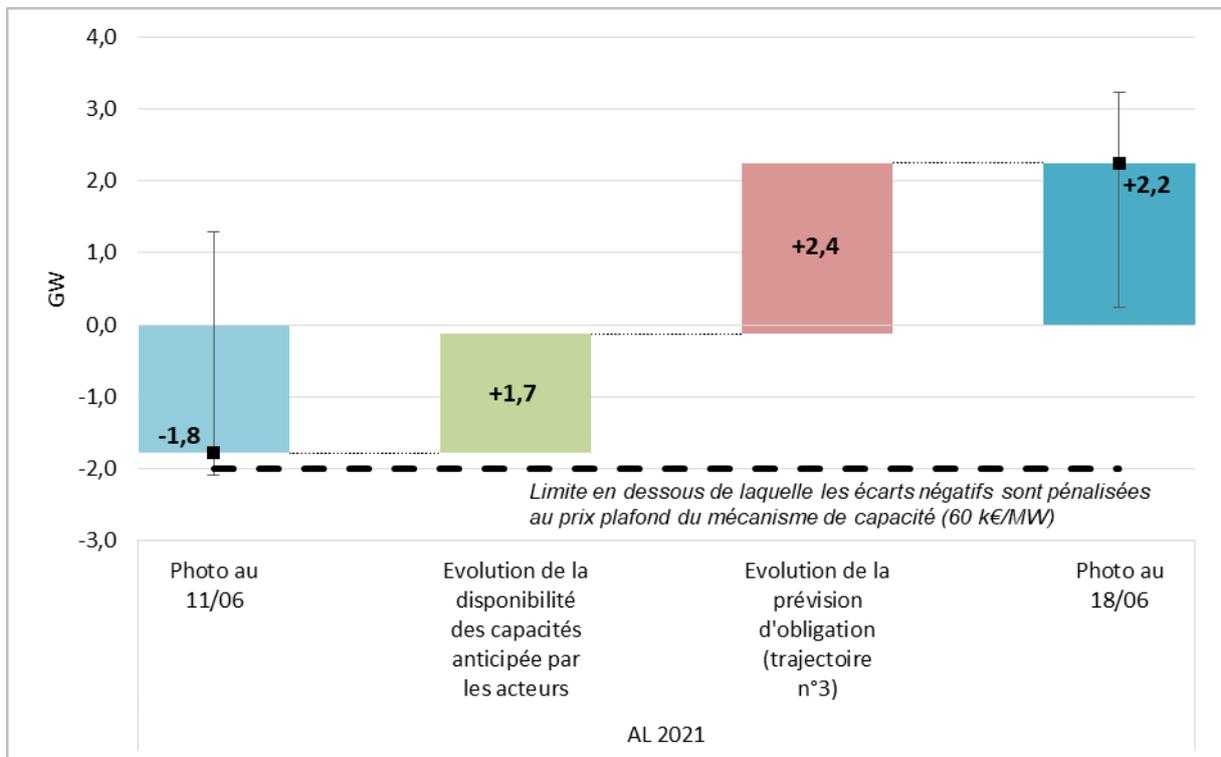


Figure 2 - Evolution de l'écart global anticipé en garanties de capacité pour AL 2021 entre le 11 juin et le 18 septembre 2020 (fourchettes d'incertitude estimées à partir des différentes prévisions d'obligation disponibles avec la trajectoire n° 3 considérée comme référence et pivot pour le passage d'une photo à l'autre)

ANNEXE

Précisions sur l'évolution des prévisions et pré-estimations d'obligation effectuées par RTE

RTE revoit à la baisse ses prévisions d'obligation pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de tenir compte de plusieurs effets :

- L'effet de la crise sanitaire sur l'activité économique qui impacte à la baisse la consommation française, notamment l'industrie. L'impact est différencié selon les scénarios considérés¹¹, entre 1 et 3 GW (avec, dans le scénario n°3, de 1,7 à 2 GW de baisse par rapport aux prévisions du scénario central établies en 2019 pour les mêmes années de livraison)
- La prise en compte des enseignements tirés du retour d'expérience sur l'établissement de l'obligation définitive pour l'année de livraison 2017, qui a permis de quantifier les effets des modalités réglementaires du calcul de l'obligation. Il s'agit essentiellement des effets de (i) la dispense d'application du gradient de thermosensibilité pour certains sites (sites raccordés au RPT et sites raccordés au RPD de puissance¹² supérieure à 175 kW) et (ii) de la prise en compte du soutirage net (consommation défalquée de l'autoproduction) et non de la consommation.

La prise en compte plus précise de ces effets conduit à une baisse du niveau d'obligation de l'ordre de 0,6 GW, toutes choses égales par ailleurs.

- Spécifiquement pour l'année de livraison 2020 : la prise en compte de l'absence de tirage sur janvier-mars 2020 et des consommations et températures réalisées sur cette période (qui joue sur le calcul du gradient). L'estimation de la prévision d'obligation pour l'année de livraison 2020, conditionnellement à ce qui s'est réalisé sur début 2020 est revenue à la baisse de l'ordre de 2 GW. Cet impact résulte essentiellement (i) d'un gradient de thermosensibilité, tel que calculé par les règles qui apparaît baissier sur janvier-mars 2020 (biais induit par la concomitance sur la seconde quinzaine de mars d'une baisse de consommation liée au confinement et d'une baisse de température) et (ii) d'une consommation non thermosensible en novembre-décembre (où seront concentrés les jours PP1) structurellement plus faible que sur la période janvier-mars.

¹¹ Les nouvelles prévisions sont établies sur la base de 4 trajectoires de consommation allant d'un scénario de crise durable à celui d'un retour à la situation d'avant-crise.

¹² Il s'agit de la puissance moyenne soutirée entre 7h-15h et 18h-20h, hors vacances scolaires de Noël

Année de livraison (en GW)	2020		2021		Source	
	Publication de novembre 2019	Publication de septembre 2020	Publication de novembre 2019	Publication de septembre 2020		
Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés – données brutes	90,6	86,9	Non exigé	87,6	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW	
Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés – redressées des données manquantes ⁽¹³⁾	92,0 ⁽¹⁴⁾	90,3	Non exigé	90,3		
Prévision d'obligation hors actions de maîtrise de la consommation de pointe	Trajectoire n°1	93,7	89,5	93,2	91,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Trajectoire n°2	94,0	90,3	93,9	91,9	
	Trajectoire n°3	94,3	90,3	94,3	91,9	
	Trajectoire n°4	94,5	92,4	94,6	93,9	

¹³ Pour les acteurs obligés n'ayant pas fait remonter de pré-estimation d'obligation pour l'année 2020 ou 2021, la valeur reçue en octobre 2019 pour l'année 2020 est considérée et intégrée dans le niveau global affiché. Pour les acteurs n'ayant fait remonter aucune pré-estimation pour l'année 2020 ou 2021, aucune correction n'est appliquée. RTE évalue l'obligation ainsi manquante associée à moins de 100 MW (soit moins de 0,1% de l'obligation).

¹⁴ Intègre un redressement spécifique supplémentaire de +1,4GW pour les obligations des pertes non intégrées dans les données brutes remontées par les acteurs obligés

Année de livraison 2020 – situation au 18 septembre 2020

Les dates limites de certification des capacités étant dépassées, l'ensemble des capacités identifiées comme disponibles à date sont aujourd'hui certifiées (capacités de production, d'effacement et d'interconnexion). Aucun jour PP2 n'ayant été tiré sur la première partie de l'année, l'information sur les niveaux de certification reflète donc une vision exhaustive à date des capacités attendues pour la période novembre-décembre 2020. Ces niveaux sont susceptibles d'être modifiés au gré des anticipations des acteurs sur leur disponibilité ou de l'émergence de nouvelles capacités.

Année de livraison 2020 (en GW)		Rappel de la vision au 11/06/2020		Vision au 18/09/2020	
				Hypothèses sur l'obligation	
				Dernières prévisions RTE publiées le 18/09/2020	Somme des pré- estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2020, publiée le 18/09/2020
		Trajectoire n°3 (cas de base BP 2019)	Somme des pré- estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2020, publiée le 29/11/2020	Trajectoire n°3 (trajectoire utilisée pour l'étude de sécurité d'approvisionnement pour l'hiver 2020-2021 publiée le 18/09/2020)	
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 18/09/2020	79,5	79,5	79,5	79,5
	Certification des interconnexions au 18/09/2020	6,5	6,5	6,5	6,5
	Certification totale	86,0	86,0	86,0	86,0
Obligation	Obligation hors actions de maîtrise de la demande	94,3		90,3	
	Actions de maîtrise de la consommation à la pointe publiées le 27/04/2020	-0,6		-0,6	
	Obligation nette	93,7	90,6	89,7	90,3
Ecart global anticipé en garanties de capacité		-7,7	-4,6	-3,7	-4,3

Récapitulatif des données et sources considérées

Situation AL 2020 au 18/09/2020 (en MW)			Source
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 18/09/2020	79 522,9	lien > Répartition et NCC total - 2020
	Certification des interconnexions	6 500,0	lien Dans le texte
Obligation	Dernières prévisions RTE publiées (hors actions de maîtrise de la consommation à la pointe) en date du 18/09/2020	Trajectoire n°3 90 300,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Niveau global d'actions de maîtrise de la consommation à la pointe, déclarées par les acteurs obligés le 27/04/2020	593,0	lien > Paramètres certification et obligation
	Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2020 (intègre les actions de maîtrise de la consommation à la pointe), publiée le 18/09/2020 – redressées des données manquantes	90 300,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW

Année de livraison 2021 – situation au 18 septembre 2020

Concernant l'année de livraison 2021, les informations concernant la certification des capacités ne portent pas à ce jour sur l'ensemble des capacités. En effet, la date limite pour la certification de certaines capacités n'est pas encore dépassée. C'est le cas des capacités d'effacement (date limite au 30 octobre 2020), des capacités d'interconnexion dont notamment ElecLink (date limite au 31/10/2020) et des nouveaux projets de capacité (date limite 2 mois après la mise en service) dont notamment la centrale de Landivisiau et les capacités lauréates à l'AO long-terme 2021-2027. Par ailleurs, les actions de maîtrise de la consommation à la pointe ne sont pas encore déclarées pour l'année de livraison 2021. Afin de permettre aux acteurs de disposer d'une vision anticipée consolidée et complète sur le bilan entre offre et demande de garanties de capacité, quelques hypothèses doivent donc être considérées. Les hypothèses retenus sont établies en cohérence avec celles utilisées pour le Bilan prévisionnel 2019, et portent sur :

- Un niveau de certification des interconnexions identique à la contribution prévue dans les règles du mécanisme de capacité au § B.1.5.4, à l'exception de l'interconnexion ElecLink (considérée comme non disponible en 2021 dans le scénario de référence du Bilan prévisionnel 2019), rehaussée de 400 MW suite à la délibération N°2020-222 de la CRE sous l'hypothèse que cette proposition soit reprise dans l'arrêté portant approbation des règles ;
- Un niveau de certification des capacités d'effacement identique à la certification à date sur l'année de livraisons 2020 ;
- Une certification des capacités lauréates à l'AO long-terme 2021-2027 (batteries et effacement) à hauteur de la capacité contractualisée ;
- Une certification de la centrale de Landivisiau au prorata de sa présence sur l'année 2021, considérée dans le scénario de référence du Bilan prévisionnel 2019 (arrivée avant le début de l'hiver 2021/22) ;
- Une réduction de l'obligation correspondante aux actions de maîtrise de la consommation à la pointe en 2021 identique à celle de 2020.

Année de livraison 2021 (en GW)		Rappel de la vision au 11/06/2020 Trajectoire n°3 (cas de base BP 2019)	Vision au 18/06/2020	
			Hypothèses sur l'obligation	
			Dernières prévisions RTE publiées le 18/09/2020	Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2021, publiée le 18/09/2020
Certification	NCC évolué (toutes filiales, hors interconnexions) au 18/09/2020	82,1	83,7	83,7
	Capacités attendues non encore certifiées (Effacements, lauréats AOLT, Landivisiau)	2,1	1,8	1,8
	Contribution globale des interconnexions hors ElecLink	7,7	8,1	8,1
	Capacité estimée totale	91,9	93,6	93,6
Obligation	Obligation hors actions de maîtrise de la demande	94,3	91,9	
	Hypothèses sur actions de maîtrise de la consommation à la pointe	-0,6	-0,6	
	Obligation nette	93,7	91,3	90,3
Ecart global anticipé en garanties de capacité		-1,8	2,2	3,3

Récapitulatif des données et sources considérées

Situation AL 2021 au 18/09/2020 (en MW)			Source	
Certification	NCC évolué (toutes filières, hors interconnexions) au 18/09/2020	83 662,0	> Répartition et NCC total - 2021	
	<i>dont Effacement</i>	1 029,7	lien	> Répartition et NCC total - 2021
	Effacements qui restent certifier pour atteindre le niveau de l'année de livraison 2020 au 18/09/2020	1 596,2	> Répartition et NCC total - 2020 Le chiffre est établi sur le base de la différence entre NCC évolué filière Effacement 2020 et NCC évolué filière Effacement 2021	
	Contribution globale des interconnexions hors ElecLink	8 072,7	lien	Voir règles page 223 La contribution globale des interconnexions définie dans les règles prend en compte la contribution de ElecLink. La contribution de ElecLink correspond à la capacité maximale installée de transit de ElecLink au prorata de la contribution de la frontière avec la Grande-Bretagne par la capacité maximale installée de transit sur cette frontière, soit 927,3 MW. En cohérence avec le cas de base du BP19, elle est considérée comme non disponible en 2021 et sa contribution est retranchée de la contribution globale. lien La contribution globale des interconnexions est rehaussée de 400 MW suite à la délibération N°2020-222 de la CRE sous l'hypothèse que cette proposition soit reprise dans l'arrêté portant approbation des règles
	CCG de Landivisiau	99,3	lien	Point 29, page 6 La centrale à cycle combiné au gaz de Landivisiau est considérée en service au début de l'hiver 2021-2022, en cohérence avec le cas de base du BP19. La puissance garantie de Landivisiau s'élève à 422 MW en année pleine (cf. décision d'approbation de la commission européenne). En application des coefficients de pondération mensuels définis dans les règles du mécanisme de capacité, le niveau de capacité certifié est estimé à 99,3 MW.
	Capacité retenue à l'appel d'offres long terme période 2021-2027	151,1	lien	
Obligation	Dernières prévisions RTE publiées (hors actions de maîtrise de la consommation à la pointe) en date du 18/09/2020	Trajectoire n°3	91 900,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW
	Niveau global d'actions de maîtrise de la consommation à la pointe, déclarées par les acteurs obligés le 27/04/2020 pour AL 2020		593,0	lien > Paramètres certification et obligation
	Somme des pré-estimations d'obligation transmises par les acteurs obligés pour l'année 2021 (intègre les actions de maîtrise de la consommation à la pointe), publiée le 18/09/2020 – redressées des données manquantes		90 300,0	lien > Prévisions de l'obligation de capacité France en GW